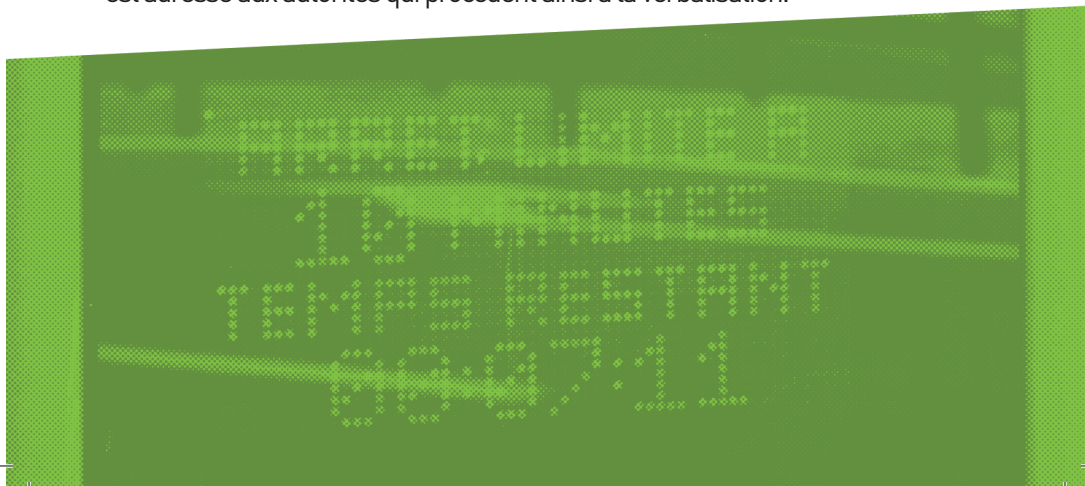


GESTION DU STATIONNEMENT POITIERS

Afin de répondre à la problématique des arrêts de très courte durée autour du parvis de la gare récemment aménagé, la ville de Poitiers a installé un système de régulation et de contrôle automatique du stationnement par borne GSM. Ces bornes triangulaires commandent un à deux emplacements et affichent des messages d'information qui peuvent varier selon l'heure de la journée. Une boucle magnétique détecte l'arrivée du véhicule et précise la qualité des usagers autorisés à s'arrêter et le temps de stationnement correspondant. Au terme de ce délai (augmenté d'un délai de grâce), un message téléphonique est adressé aux autorités qui procèdent ainsi à la verbalisation.



GESTION DU STATIONNEMENT À POITIERS

Projet

- Date d'installation : 2007
- Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre : Ville de Poitiers
- Conseil et maintenance : Communauté d'agglomération
- Fournisseur et prestataire informatique (Intranet) : Technolia

Infrastructure

- Un intranet permettant aux municipalités de gérer leur stationnement à distance et de modifier les autorisations selon le régime horaire (handicapés, livraisons, dimanche)
- 8 bornes (15 places) reliées électriquement par le sol, communiquant des informations aux usagers grâce à des facettes digitales et générant des messages téléphoniques. Coût moyen de 3 à 5 000 € (installation et génie civil inclus)
- 15 boucles magnétiques au sol détectant l'arrivée des véhicules

Résultats

- Croissance de la rotation des véhicules à 30 voitures / jour / place (3 à 5 en voirie)
- Projet de développement à l'ensemble de l'hypercentre dans le cadre du projet de renouvellement urbain du cœur d'agglomération

Activité 2008

- 15 emplacements de stationnement équipés
- Temps de stationnement fixé à 10 minutes + 3 minutes de grâce
- 23 bornes implantées



En savoir plus :

Sylvain RIOLAND – Communauté d'agglomération de Poitiers / 05 49 41 91 52 / sylvain.rioland@agglo-poitiers.fr